

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur^{MC}

Portefeuille de revenu Co-operators



Planifier l'avenir. Ensemble.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2023

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 octobre 2003	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2023 :	69,57 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	103 928 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Co-operators Compagnie d'assurance-vie
Nombre total de parts en circulation :	866 755		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,19 %	113,61 \$	18 653
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,19 %	113,05 \$	200 210
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,30 %	112,50 \$	54 285
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,30 %	111,93 \$	237 459
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,69 %	108,71 \$	28 650
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,69 %	108,15 \$	142 466

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des obligations des différents paliers de gouvernement du Canada et dans des obligations et des actions de moyennes et grandes sociétés canadiennes et étrangères.

Dix principaux placements

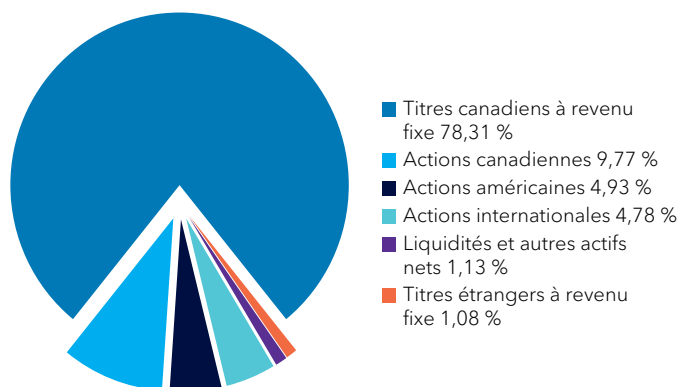
Fonds canadien à revenu fixe Co-operators	30,01 %
Fonds BlackRock indiciel d'obligations Univers Canada Co-operators	30,01 %
Fonds Fidelity Obligations canadiennes Co-operators	19,99 %
Fonds d'actions canadiennes Mawer Co-operators	5,01 %
Fonds d'actions canadiennes Co-operators	5,01 %
Fonds d'actions internationales Mawer Co-operators	4,99 %
Fonds d'actions américaines Co-operators	2,49 %
Fonds BlackRock indiciel d'actions américaines Co-operators	2,49 %

Les 10 principaux placements représentent 100,00 % du fonds.

Nombre total de placements : 8

Répartition des placements

31 décembre 2023



Quel a été le rendement du fonds?

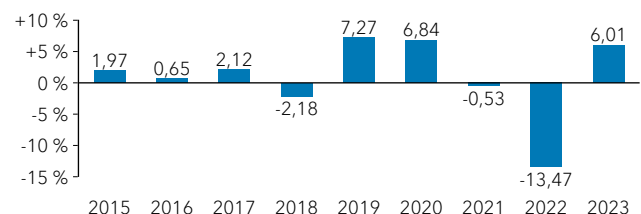
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 9 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 9 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 072,28 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 0,78 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 9 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs qui recherchent un portefeuille diversifié avec une forte pondération d'obligations canadiennes génératrices de revenus. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer de petites fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5 % 4 % 3 % 2 % 1 % 0 % Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,19 %
	Sans frais d'acquisition	2,19 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,30 %
	Sans frais d'acquisition	2,30 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,69 %
	Sans frais d'acquisition	2,69 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur^{MC}

Portefeuille de revenu équilibré Co-operators



Planifier l'avenir. Ensemble.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2023

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 octobre 2003	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2023 :	60,11 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	169 565 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Co-operators Compagnie d'assurance-vie
Nombre total de parts en circulation :	1 201 420		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,40 %	128,31 \$	43 344
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,40 %	127,65 \$	221 506
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,56 %	126,43 \$	66 814
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,56 %	125,79 \$	301 473
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,17 %	119,83 \$	75 717
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,17 %	119,23 \$	166 710

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des obligations des différents paliers de gouvernement du Canada et dans des obligations, des débetures et des actions de moyennes et grandes sociétés canadiennes et étrangères.

Dix principaux placements

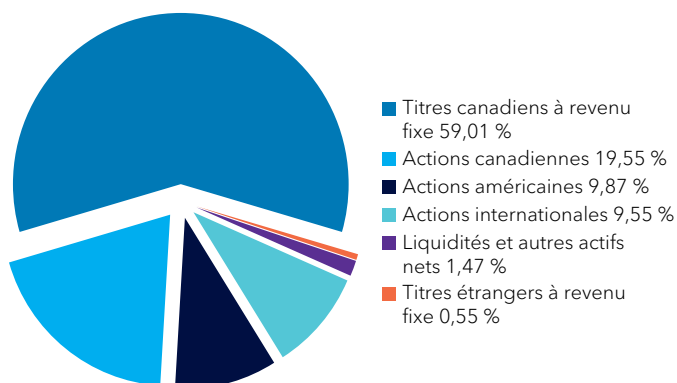
Fonds canadien à revenu fixe Co-operators	25,01 %
Fonds BlackRock indiciel d'obligations Univers Canada Co-operators	25,01 %
Fonds d'actions canadiennes Mawer Co-operators	10,03 %
Fonds d'actions canadiennes Co-operators	10,02 %
Fonds Fidelity Obligations canadiennes Co-operators	9,99 %
Fonds d'actions internationales Mawer Co-operators	9,97 %
Fonds d'actions américaines Co-operators	4,99 %
Fonds BlackRock indiciel d'actions américaines Co-operators	4,98 %

Les 10 principaux placements représentent 100,00 % du fonds.

Nombre total de placements : 8

Répartition des placements

31 décembre 2023



Quel a été le rendement du fonds?

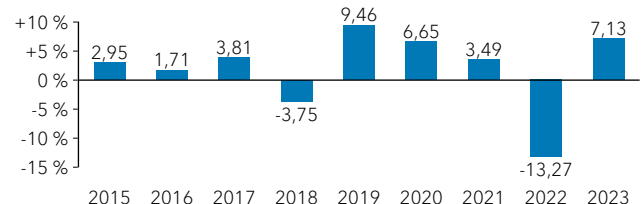
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 9 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 9 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 174,42 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 1,80 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 9 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs qui recherchent un portefeuille diversifié avec une faible pondération d'obligations canadiennes génératrices de revenus. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer certaines fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5 % 4 % 3 % 2 % 1 % 0 % Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,40 %
	Sans frais d'acquisition	2,40 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,56 %
	Sans frais d'acquisition	2,56 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,17 %
	Sans frais d'acquisition	3,17 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur^{MC}

Portefeuille de croissance équilibré Co-operators



Planifier l'avenir. Ensemble.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2023

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 octobre 2003	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2023 :	51,88 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	303 946 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Co-operators Compagnie d'assurance-vie
Nombre total de parts en circulation :	1 896 124		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,52 %	143,39 \$	80 654
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,52 %	142,64 \$	402 752
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,69 %	141,28 \$	101 293
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,69 %	140,56 \$	427 050
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,30 %	133,92 \$	105 266
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,30 %	133,22 \$	284 676

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des obligations des différents paliers de gouvernement du Canada et dans des obligations, des débetures et des actions de moyennes et grandes sociétés canadiennes et étrangères.

Dix principaux placements

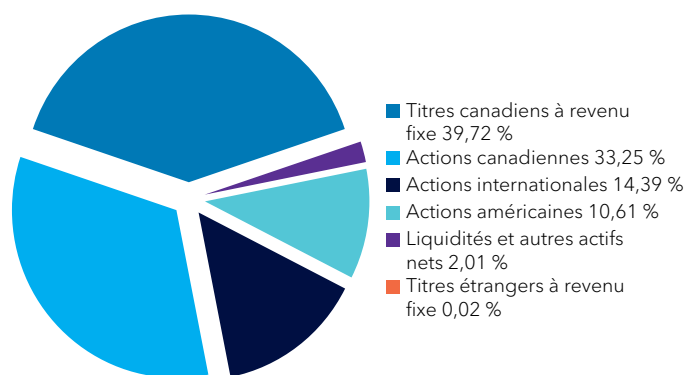
Fonds canadien à revenu fixe Co-operators	20,01 %
Fonds BlackRock indiciel d'obligations Univers Canada Co-operators	20,00 %
Fonds d'actions canadiennes Co-operators	15,02 %
Fonds d'actions internationales Mawer Co-operators	14,96 %
Fonds d'actions canadiennes Mawer Co-operators	10,02 %
Fonds Fidelity Frontière Nord ^{MD} Co-operators	10,02 %
Fonds d'actions américaines Co-operators	4,99 %
Fonds BlackRock indiciel d'actions américaines Co-operators	4,98 %

Les 10 principaux placements représentent 100,00 % du fonds.

Nombre total de placements : 8

Répartition des placements

31 décembre 2023



Quel a été le rendement du fonds?

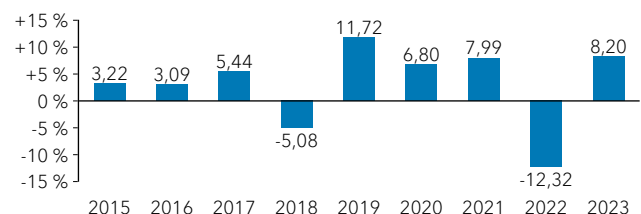
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 9 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 9 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 301,77 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 2,97 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 9 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs qui recherchent un portefeuille diversifié avec une faible pondération d'actions canadiennes et étrangères. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer certaines fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5 % 4 % 3 % 2 % 1 % 0 % Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,52 %
	Sans frais d'acquisition	2,52 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,69 %
	Sans frais d'acquisition	2,69 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,30 %
	Sans frais d'acquisition	3,30 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur^{MC}

Portefeuille de croissance Co-operators



Planifier l'avenir. Ensemble.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2023

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 octobre 2003	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2023 :	36,76 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	185 024 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Co-operators Compagnie d'assurance-vie
Nombre total de parts en circulation :	984 844		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,74 %	161,91 \$	66 124
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,74 %	161,08 \$	190 056
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,91 %	159,59 \$	60 440
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,91 %	158,75 \$	192 307
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,52 %	151,27 \$	68 846
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,52 %	150,45 \$	110 545

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des obligations des différents paliers de gouvernement du Canada et dans des obligations, des débetures et des actions de moyennes et grandes sociétés, réparties dans le monde entier.

Dix principaux placements

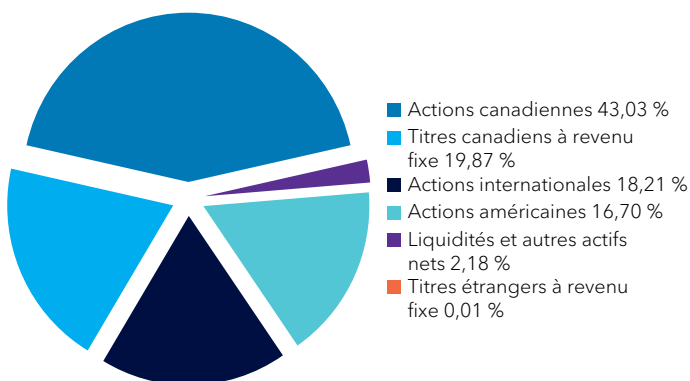
Fonds d'actions canadiennes Co-operators	20,03 %
Fonds d'actions canadiennes Mawer Co-operators	15,04 %
Fonds d'actions internationales Mawer Co-operators	14,96 %
Fonds Fidelity Frontière Nord ^{MD} Co-operators	10,02 %
Fonds canadien à revenu fixe Co-operators	10,00 %
Fonds BlackRock indiciel d'obligations Univers Canada Co-operators	10,00 %
Fonds Fidelity Mondial Co-operators	9,99 %
Fonds d'actions américaines Co-operators	4,98 %
Fonds BlackRock indiciel d'actions américaines Co-operators	4,98 %

Les 10 principaux placements représentent 100,00 % du fonds.

Nombre total de placements : 9

Répartition des placements

31 décembre 2023



Quel a été le rendement du fonds?

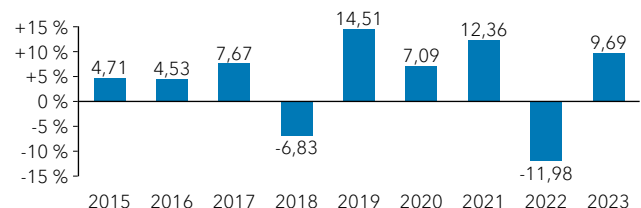
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 9 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 9 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 460,50 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 4,30 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 9 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs qui recherchent un portefeuille diversifié avec une forte pondération d'actions canadiennes et étrangères. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer certaines fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5 % 4 % 3 % 2 % 1 % 0 % Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,74 %
	Sans frais d'acquisition	2,74 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,91 %
	Sans frais d'acquisition	2,91 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,52 %
	Sans frais d'acquisition	3,52 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur^{MC}

Portefeuille de croissance maximum Co-operators



Planifier l'avenir. Ensemble.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2023

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 octobre 2003	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2023 :	18,94 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	73 283 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Co-operators Compagnie d'assurance-vie
Nombre total de parts en circulation :	334 869		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,84 %	182,14 \$	21 786
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,84 %	181,24 \$	95 826
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,06 %	178,63 \$	22 919
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,06 %	177,72 \$	41 980
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,84 %	166,94 \$	13 926
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,84 %	166,08 \$	33 659

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des actions de petites, moyennes et grandes sociétés, réparties partout dans le monde.

Dix principaux placements

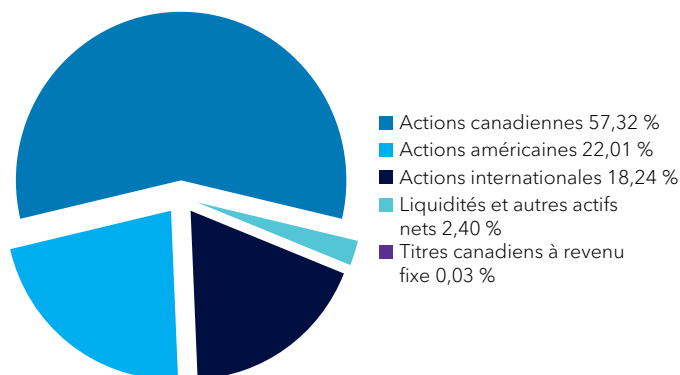
Fonds d'actions canadiennes Co-operators	20,03 %
Fonds d'actions canadiennes Mawer Co-operators	15,03 %
Fonds Fidelity Frontière Nord ^{MD} Co-operators	15,03 %
Fonds d'actions internationales Mawer Co-operators	14,96 %
Fonds BlackRock indiciel d'actions canadiennes Co-operators	10,01 %
Fonds Fidelity Mondial Co-operators	9,99 %
Fonds d'actions américaines Co-operators	7,48 %
Fonds BlackRock indiciel d'actions américaines Co-operators	7,47 %

Les 10 principaux placements représentent 100,00 % du fonds.

Nombre total de placements : 8

Répartition des placements

31 décembre 2023



Quel a été le rendement du fonds?

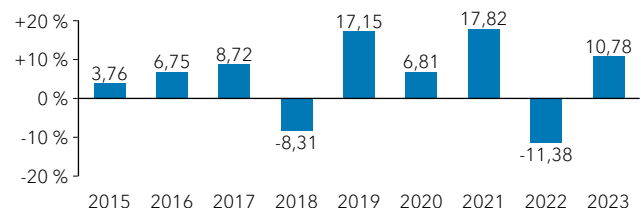
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 9 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 9 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 598,11 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 5,35 % par année.

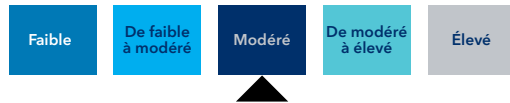
Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 9 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs qui recherchent un portefeuille diversifié composé d'actions canadiennes et étrangères. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5 % 4 % 3 % 2 % 1 % 0 % Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,84 %
	Sans frais d'acquisition	2,84 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,06 %
	Sans frais d'acquisition	3,06 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,84 %
	Sans frais d'acquisition	3,84 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur^{MC}

Portefeuille NEI ER Sélect revenu Co-operators



Planifier l'avenir. Ensemble.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2023

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 novembre 2012	Taux de rotation du portefeuille au 30 septembre 2023 :	20,08 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	3 841 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Placements NEI
Nombre total de parts en circulation :	44 469		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,66 %	114,69 \$	32
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,66 %	114,11 \$	19 869
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,77 %	113,63 \$	86
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,77 %	113,00 \$	6 657
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,16 %	109,82 \$	101
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,16 %	109,21 \$	4 091

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit principalement dans des obligations d'État et de sociétés, et dans des actions de petites, moyennes et grandes sociétés établies au Canada et à l'étranger qui respectent sa vision de l'investissement responsable.

Dix principaux placements

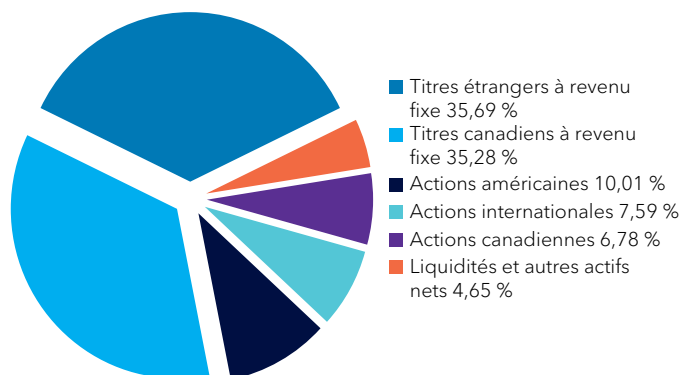
Fonds d'obligations canadiennes NEI	37,33 %
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI	22,47 %
Fonds d'obligation d'impact mondiales NEI	12,83 %
Fonds d'actions américaines ER NEI	4,09 %
Fonds de dividendes mondial ER NEI	3,61 %
Fonds indicel canadien amélioré ESG NEI	3,54 %
Fonds d'actions canadiennes ER NEI	3,49 %
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI	2,28 %
Fonds d'actions internationales ER NEI	2,01 %
Fonds d'actions mondiales ER NEI	1,73 %

Les 10 principaux placements représentent 93,38 % du fonds.

Nombre total de placements : 14

Répartition des placements

31 décembre 2023



Quel a été le rendement du fonds?

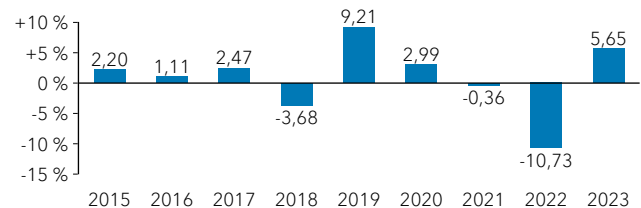
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 9 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 9 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 078,05 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 0,84 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 9 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs qui recherchent un portefeuille diversifié composé d'investissements responsables avec une forte pondération de titres à revenu fixe. L'investisseur doit pouvoir tolérer certaines fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5 % 4 % 3 % 2 % 1 % 0 % Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,66 %
	Sans frais d'acquisition	2,66 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,77 %
	Sans frais d'acquisition	2,77 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,16 %
	Sans frais d'acquisition	3,16 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur^{MC}

Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance Co-operators

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2023



Planifier l'avenir. Ensemble.

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 novembre 2012	Taux de rotation du portefeuille au 30 septembre 2023 :	15,61 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	4 472 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Placements NEI
Nombre total de parts en circulation :	96 464		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,72 %	120,76 \$	1 355
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,72 %	120,14 \$	6 542
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,83 %	119,58 \$	1 045
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,83 %	118,97 \$	6 812
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,22 %	115,57 \$	4 910
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,22 %	114,98 \$	4 231

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit principalement dans des obligations d'État et de sociétés, et dans des actions de petites, moyennes et grandes sociétés établies au Canada et à l'étranger qui respectent sa vision de l'investissement responsable.

Dix principaux placements

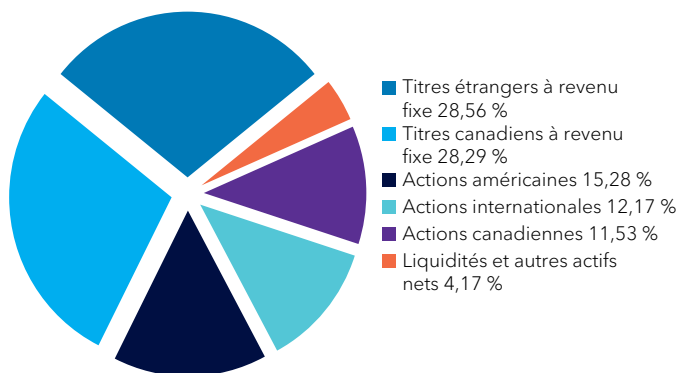
Fonds d'obligations canadiennes NEI	29,93 %
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI	18,04 %
Fonds d'obligation d'impact mondiales NEI	8,98 %
Fonds d'actions américaines ER NEI	6,06 %
Fonds d'actions canadiennes ER NEI	5,01 %
Fonds d'actions mondiales ER NEI	4,26 %
Fonds indicel canadien amélioré ESG NEI	4,06 %
Fonds d'actions internationales ER NEI	3,53 %
Fonds de dividendes mondial ER NEI	3,40 %
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI	3,08 %

Les 10 principaux placements représentent 86,35 % du fonds.

Nombre total de placements : 15

Répartition des placements

31 décembre 2023



Quel a été le rendement du fonds?

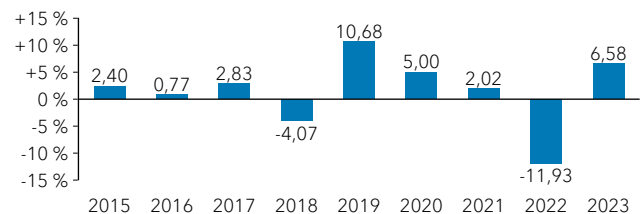
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 9 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 9 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 132,99 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 1,40 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 9 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs qui recherchent un portefeuille diversifié composé d'investissements responsables avec une faible pondération de titres à revenu fixe. L'investisseur doit pouvoir tolérer certaines fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5 % 4 % 3 % 2 % 1 % 0 % Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,72 %
	Sans frais d'acquisition	2,72 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,83 %
	Sans frais d'acquisition	2,83 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,22 %
	Sans frais d'acquisition	3,22 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur^{MC}

Portefeuille NEI ER Sélect équilibré Co-operators



Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2023

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 novembre 2012	Taux de rotation du portefeuille au 30 septembre 2023 :	13,39 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	21 803 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Placements NEI
Nombre total de parts en circulation :	883 934		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,92 %	132,42 \$	1 330
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,92 %	131,74 \$	8 139
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,08 %	130,50 \$	892
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,08 %	129,84 \$	7 891
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,69 %	123,71 \$	2 087
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,69 %	123,08 \$	3 052

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit principalement dans des obligations d'État et de sociétés, et dans des actions de petites, moyennes et grandes sociétés établies au Canada et à l'étranger qui respectent sa vision de l'investissement responsable.

Dix principaux placements

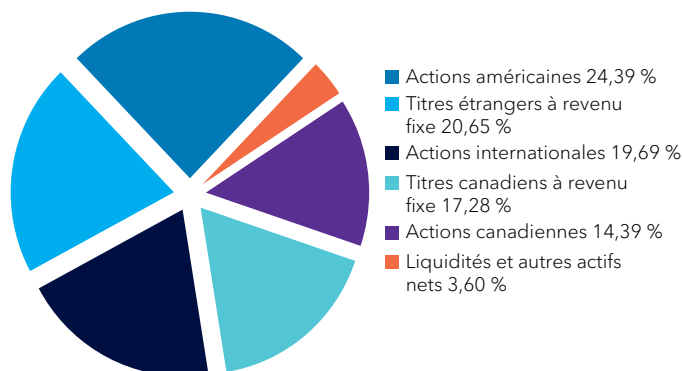
Fonds d'obligations canadiennes NEI	18,01 %
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI	13,95 %
Fonds d'actions américaines ER NEI	10,68 %
Fonds d'actions mondiales ER NEI	6,78 %
Fonds d'actions canadiennes ER NEI	6,04 %
Fonds d'actions internationales ER NEI	5,52 %
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI	4,62 %
Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI	4,57 %
Fonds des marchés émergents NEI	4,47 %
Fonds de croissance mondiales NEI	4,15 %

Les 10 principaux placements représentent 78,79 % du fonds.

Nombre total de placements : 16

Répartition des placements

31 décembre 2023



Quel a été le rendement du fonds?

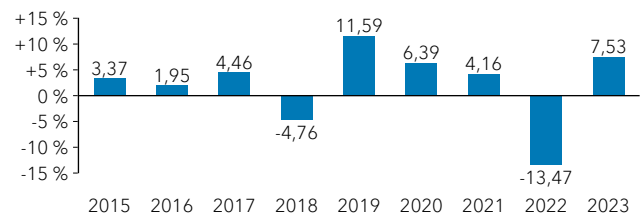
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 9 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 9 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 206,28 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 2,11 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 9 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs qui recherchent un portefeuille diversifié composé d'investissements responsables avec une faible pondération d'actions canadiennes et étrangères. L'investisseur doit pouvoir tolérer certaines fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5 % 4 % 3 % 2 % 1 % 0 % Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,92 %
	Sans frais d'acquisition	2,92 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,08 %
	Sans frais d'acquisition	3,08 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,69 %
	Sans frais d'acquisition	3,69 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur^{MC}

Portefeuille NEI ER Sélect croissance Co-operators



Planifier l'avenir. Ensemble.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2023

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 novembre 2012	Taux de rotation du portefeuille au 30 septembre 2023 :	14,13 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	7 602 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Placements NEI
Nombre total de parts en circulation :	69 124		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,97 %	150,49 \$	3 921
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,97 %	149,73 \$	8 472
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,14 %	148,31 \$	834
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,14 %	147,55 \$	4 734
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,75 %	140,60 \$	4 385
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,75 %	139,89 \$	8 151

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit principalement dans des obligations d'État et de sociétés, et dans des actions de petites, moyennes et grandes sociétés établies au Canada et à l'étranger qui respectent sa vision de l'investissement responsable.

Dix principaux placements

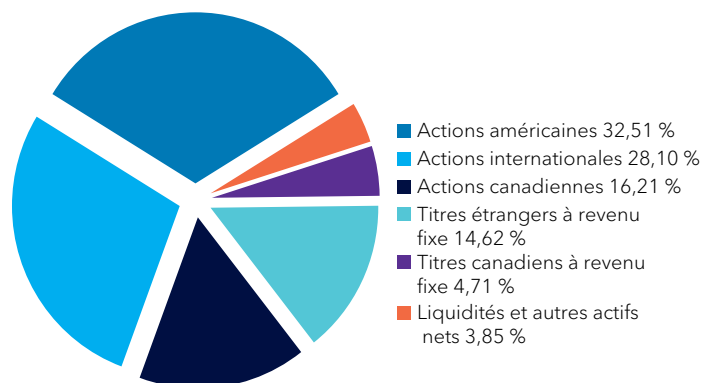
Fonds d'actions américaines ER NEI	21,13 %
Fonds d'actions internationales ER NEI	10,74 %
Fonds d'actions mondiales ER NEI	10,70 %
Fonds des marchés émergents NEI	6,58 %
Fonds d'actions canadiennes ER NEI	6,56 %
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI	6,49 %
Fonds de valeur mondial NEI	6,46 %
Fonds de croissance mondiales NEI	6,26 %
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI	5,06 %
Fonds indicel canadien amélioré ESG NEI	5,02 %

Les 10 principaux placements représentent 85,00 % du fonds.

Nombre total de placements : 15

Répartition des placements

31 décembre 2023



Quel a été le rendement du fonds?

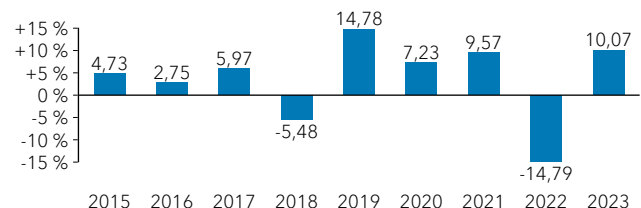
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 9 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 9 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 363,09 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 3,50 % par année.

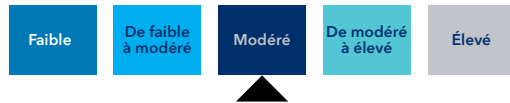
Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 9 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs qui recherchent un portefeuille diversifié composé d'investissements responsables avec une forte pondération d'actions canadiennes et étrangères. L'investisseur doit pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5 % 4 % 3 % 2 % 1 % 0 % Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,97 %
	Sans frais d'acquisition	2,97 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,14 %
	Sans frais d'acquisition	3,14 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,75 %
	Sans frais d'acquisition	3,75 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur^{MC}

Fonds canadien à revenu fixe Co-operators



Planifier l'avenir. Ensemble.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2023

Bref aperçu

Date de création du fonds :	31 décembre 1991	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2023 :	180,14 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	226 891 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Addenda Capital Inc.
Nombre total de parts en circulation :	2 220 991		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,24 %	97,92 \$	2 099
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,24 %	97,42 \$	14 081
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,36 %	96,96 \$	15 094
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,36 %	96,47 \$	16 051
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,74 %	93,70 \$	1 825
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,74 %	93,22 \$	10 750

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des obligations des différents paliers de gouvernement du Canada et dans des obligations et des débetures de sociétés qui respectent sa vision de l'investissement durable.

Dix principaux placements

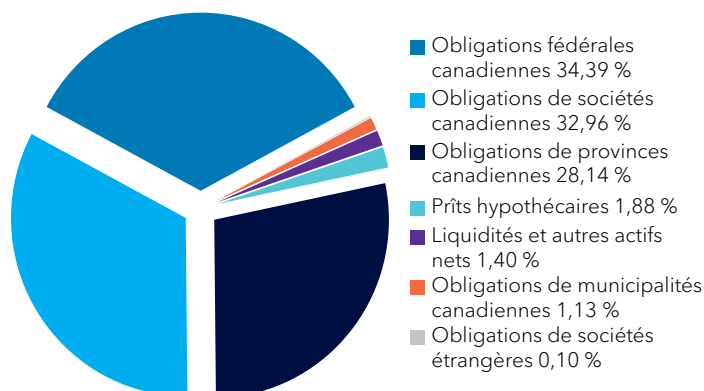
Gouvernement du Canada, 3,50 %, 1 mars 2028	6,08 %
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 juin 2031	4,89 %
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 1 juin 2032	4,63 %
Province de l'Ontario, 3,65 %, 2 juin 2033	3,47 %
Gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 décembre 2029	3,41 %
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 juin 2033	3,19 %
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 juin 2030	3,16 %
Province du Québec, 2,85 %, 1 décembre 2053	2,91 %
Province de l'Ontario, 2,90 %, 2 décembre 2046	2,57 %
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 avril 2025	2,52 %

Les 10 principaux placements représentent 36,83 % du fonds.

Nombre total de placements : 287

Répartition des placements

31 décembre 2023



Quel a été le rendement du fonds?

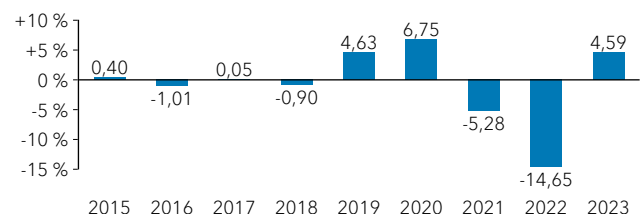
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 9 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 9 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 930,61 \$. Ce montant correspond à une moyenne de -0,80 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 9 dernières années, on note 5 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à moyen ou long terme qui recherchent des titres à revenu fixe pouvant procurer des revenus d'intérêt. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer de petites fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5 % 4 % 3 % 2 % 1 % 0 % Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,24 %
	Sans frais d'acquisition	2,24 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,36 %
	Sans frais d'acquisition	2,36 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,74 %
	Sans frais d'acquisition	2,74 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur^{MC}

Fonds du marché monétaire Co-operators



Planifier l'avenir. Ensemble.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2023

Bref aperçu

Date de création du fonds :	31 décembre 1997	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2023 :	1051,39 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	27 448 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Addenda Capital Inc.
Nombre total de parts en circulation :	365 633		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	1,45 %	104,40 \$	8 714
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	1,45 %	104,39 \$	63 768
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	1,50 %	104,00 \$	8 413
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	1,50 %	103,99 \$	25 768
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	1,56 %	103,22 \$	3 823
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	1,56 %	103,21 \$	6 336

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des placements canadiens à court terme du gouvernement du Canada, des provinces ou de sociétés canadiennes de grande qualité qui respectent sa vision de l'investissement durable.

Dix principaux placements

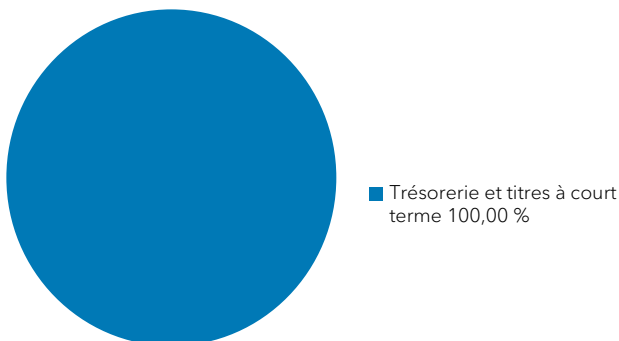
Bons du Trésor du Canada, 6 juin 2024	11,52 %
Bons du Trésor du Canada, 28 mars 2024	7,97 %
Banque canadienne de l'Ouest, 5,89 %, 22 janvier 2024	7,74 %
North West Redwater Partnership, 3,20 %, 22 juillet 2024	5,46 %
Stable Trust, billet à escompte, 16 mai 2024	5,25 %
Sure Trust, billet à escompte, 21 août 2024	4,88 %
King St Trust, billet à escompte, 23 avril 2024	4,66 %
Sound Trust, billet à escompte, 19 juillet 2024	4,36 %
Bay Street Trust, billet à escompte, 3 mai 2024	4,21 %
Canadian Master Trust, billet à escompte, 30 avril 2024	3,60 %

Les 10 principaux placements représentent 59,65 % du fonds.

Nombre total de placements : 27

Répartition des placements

31 décembre 2023



Quel a été le rendement du fonds?

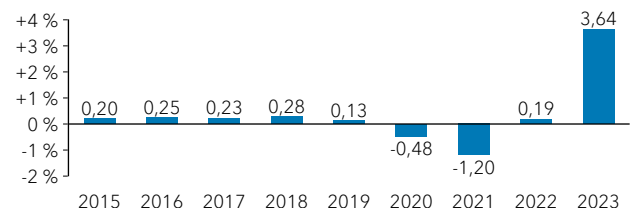
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 9 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 9 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 032,14 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 0,35 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 9 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à court ou moyen terme qui recherchent des revenus d'intérêt et une grande liquidité. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer de petites fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5 % 4 % 3 % 2 % 1 % 0 % Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	1,45 %
	Sans frais d'acquisition	1,45 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	1,50 %
	Sans frais d'acquisition	1,50 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	1,56 %
	Sans frais d'acquisition	1,56 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,10 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,10 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur^{MC}

Fonds équilibré Co-operators



Planifier l'avenir. Ensemble.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2023

Bref aperçu

Date de création du fonds :	31 décembre 1991	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2023 :	45,77 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	168 955 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Addenda Capital Inc.
Nombre total de parts en circulation :	544 540		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,43 %	146,28 \$	9 334
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,43 %	145,54 \$	54 960
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,59 %	144,15 \$	12 570
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,59 %	143,42 \$	56 656
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,20 %	136,62 \$	9 549
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,20 %	135,92 \$	21 342

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des obligations des différents paliers de gouvernement du Canada et dans des obligations, des débetures et des actions de moyennes et grandes sociétés canadiennes et américaines, qui respectent la vision de l'investissement durable du fonds.

Dix principaux placements

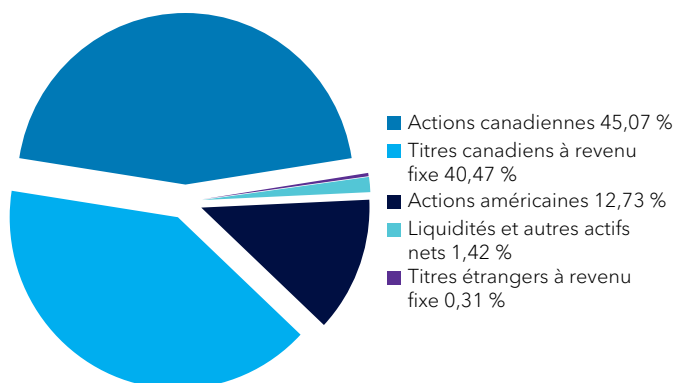
Fonds commun Addenda actions - États-Unis	12,95 %
Gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 décembre 2029	3,51 %
Banque Toronto-Dominion	2,77 %
Gouvernement du Canada, 3,50 %, 1 mars 2028	2,71 %
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 septembre 2027	2,33 %
Canadian Natural Resources Ltd.	2,33 %
Banque de Montréal	2,10 %
Banque Royale du Canada	1,98 %
Brookfield Corporation	1,98 %
Constellation Software Inc.	1,95 %

Les 10 principaux placements représentent 34,61 % du fonds.

Nombre total de placements : 189

Répartition des placements

31 décembre 2023



Quel a été le rendement du fonds?

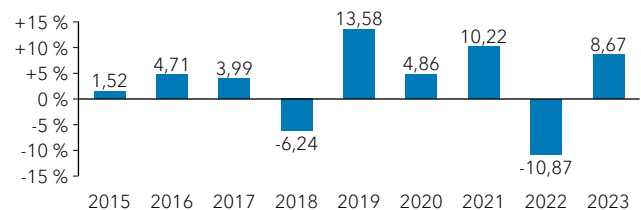
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 9 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 9 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 317,99 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 3,12 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 9 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à moyen ou long terme qui recherchent la croissance et les revenus gr,ce à une combinaison d'actions et de titres à revenu fixe. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer certaines fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5 % 4 % 3 % 2 % 1 % 0 % Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,43 %
	Sans frais d'acquisition	2,43 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,59 %
	Sans frais d'acquisition	2,59 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,20 %
	Sans frais d'acquisition	3,20 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur^{MC}

Fonds équilibré Mawer Co-operators



Planifier l'avenir. Ensemble.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2023

Bref aperçu

Date de création du fonds :	15 mars 2011	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2023 :	0,16 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	289 338 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Mawer Investment Management Ltd.
Nombre total de parts en circulation :	4 289 947		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,60 %	146,37 \$	51 748
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,60 %	145,63 \$	275 945
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,76 %	144,24 \$	86 988
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,76 %	143,51 \$	329 002
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,37 %	136,72 \$	37 224
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,37 %	136,02 \$	83 347

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des obligations des différents paliers de gouvernement du Canada et dans des obligations, des débetures et des actions de petites, moyennes et grandes sociétés, réparties dans le monde entier.

Dix principaux placements

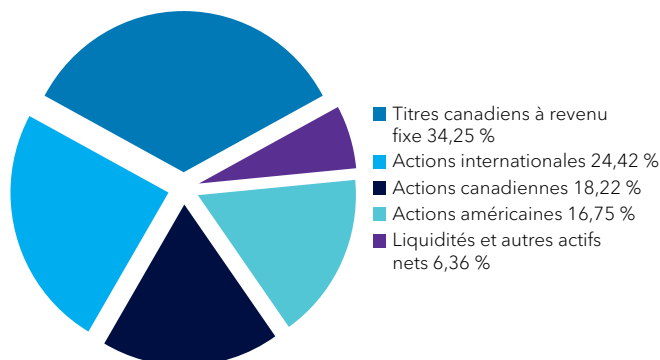
Fonds canadien d'obligations Mawer	34,46 %
Fonds d'actions internationales Mawer	16,99 %
Fonds d'actions américaines Mawer	16,93 %
Fonds d'actions canadiennes Mawer	15,29 %
Fonds mondial de petites capitalisations Mawer	7,25 %
Fonds nouveau du Canada Mawer	3,73 %
Bons du Trésor du Canada, 14 mars 2024	2,14 %
Bons du Trésor du Canada, 15 février 2024	1,76 %
Fonds d'actions marché émergents Mawer	1,40 %
Fonds marché monétaire canadien Mawer	0,05 %

Les 10 principaux placements représentent 100,00 % du fonds.

Nombre total de placements : 10

Répartition des placements

31 décembre 2023



Quel a été le rendement du fonds?

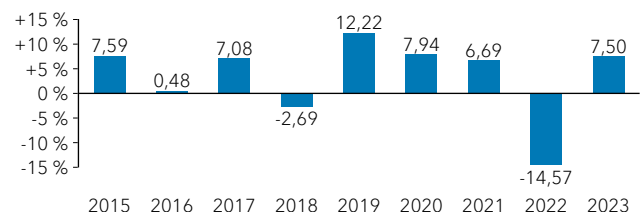
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 9 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 9 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 336,74 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 3,28 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 9 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à moyen ou long terme qui recherchent la croissance et les revenus gr,ce à une combinaison d'actions et de titres à revenu fixe. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer certaines fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5 % 4 % 3 % 2 % 1 % 0 % Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,60 %
	Sans frais d'acquisition	2,60 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,76 %
	Sans frais d'acquisition	2,76 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,37 %
	Sans frais d'acquisition	3,37 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur^{MC}

Fonds équilibré mondial Mawer Co-operators



Planifier l'avenir. Ensemble.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2023

Bref aperçu

Date de création du fonds :	20 décembre 2021	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2023 :	8,68 %
Date où le fonds a été offert :	20 décembre 2021	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	3 504 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Mawer Investment Management Ltd.
Nombre total de parts en circulation :	35 463		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,60 %	98,66 \$	541
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,60 %	98,62 \$	10 707
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,76 %	98,31 \$	2 639
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,76 %	98,30 \$	7 387
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,37 %	97,15 \$	0
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,37 %	97,12 \$	1 707

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des obligations des différents paliers de gouvernement ainsi que dans des obligations, des débiteures et des actions de petites, moyennes et grandes sociétés, réparties dans le monde entier.

Dix principaux placements

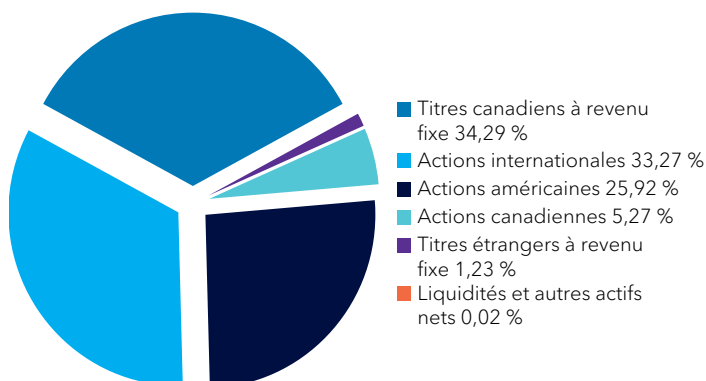
Fonds canadien d'obligations Mawer	35,51 %
Marsh & McLennan Companies Inc.	3,02 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,89 %
Publicis Groupe S.A.	2,71 %
Microsoft Corporation	2,64 %
Wolters Kluwer N.V.	2,62 %
UnitedHealth Group Inc.	2,49 %
Groupe CGI Inc.	2,38 %
AON plc	2,00 %
KDDI Corporation	1,95 %

Les 10 principaux placements représentent 58,21 % du fonds.

Nombre total de placements : 54

Répartition des placements

31 décembre 2023



Quel a été le rendement du fonds?

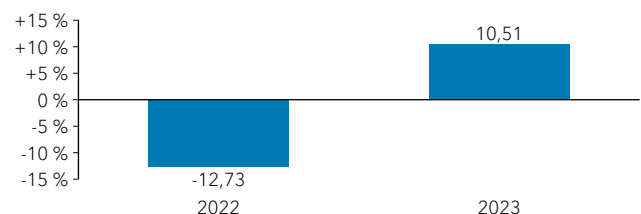
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 2 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 2 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 964,40 \$. Ce montant correspond à une moyenne de -1,80 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 2 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 2 dernières années, on note 1 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à moyen ou long terme qui recherchent la croissance et les revenus gr,ce à une combinaison d'actions et de titres à revenu fixe. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer certaines fluctuations du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5 % 4 % 3 % 2 % 1 % 0 % Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,60 %
	Sans frais d'acquisition	2,60 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,76 %
	Sans frais d'acquisition	2,76 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,37 %
	Sans frais d'acquisition	3,37 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur^{MC}

Fonds d'actions canadiennes Co-operators



Planifier l'avenir. Ensemble.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2023

Bref aperçu

Date de création du fonds :	31 décembre 1991	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2023 :	19,88 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	187 498 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Addenda Capital Inc.
Nombre total de parts en circulation :	836 316		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,75 %	170,84 \$	2 025
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,75 %	169,97 \$	13 675
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,97 %	167,53 \$	3 341
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,97 %	166,68 \$	14 798
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,75 %	156,52 \$	1 820
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,75 %	155,72 \$	12 911

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des actions canadiennes de moyennes et grandes sociétés.

Dix principaux placements

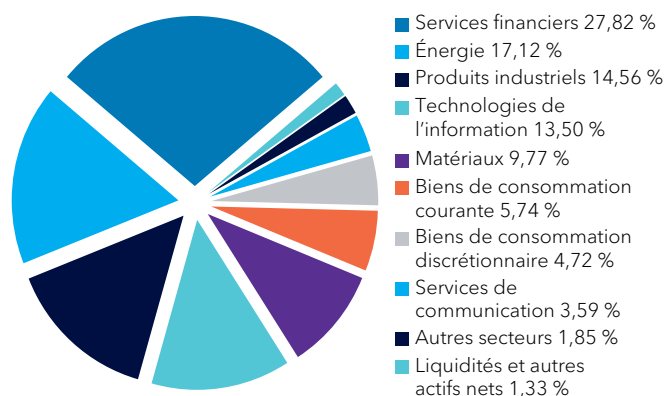
Banque Toronto-Dominion	6,04 %
Canadian Natural Resources Ltd.	5,07 %
Banque de Montréal	4,62 %
Banque Royale du Canada	4,32 %
Brookfield Corporation	4,32 %
Constellation Software Inc.	4,29 %
Société Aurifère Barrick	3,73 %
Shopify Inc.	3,62 %
Canadien Pacifique Kansas City Limitée	3,61 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	3,31 %

Les 10 principaux placements représentent 42,93 % du fonds.

Nombre total de placements : 56

Répartition des placements

31 décembre 2023



Quel a été le rendement du fonds?

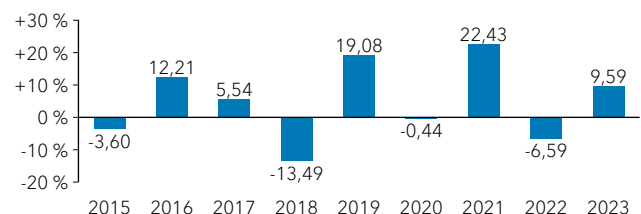
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 9 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 9 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 467,44 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 4,35 % par année.

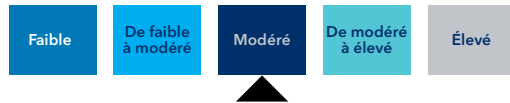
Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 9 dernières années, on note 5 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à long terme qui recherchent la croissance gr,ce à la plus-value que produisent les actions canadiennes. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5 % 4 % 3 % 2 % 1 % 0 % Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,75 %
	Sans frais d'acquisition	2,75 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,97 %
	Sans frais d'acquisition	2,97 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,75 %
	Sans frais d'acquisition	3,75 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : pbs_wealth_mgmt@cooperators.ca

Bref aperçu

Date de création du fonds :	13 janvier 2000	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2023 :	29,17 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	19 969 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Addenda Capital Inc.
Nombre total de parts en circulation :	102 002		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,30 %	130,44 \$	7 646
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,30 %	129,78 \$	11 903
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,58 %	127,31 \$	9 779
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,58 %	126,66 \$	9 251
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	4,41 %	118,42 \$	1 151
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	4,41 %	117,81 \$	16 982

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des actions de sociétés du secteur des ressources naturelles qui respectent sa vision de l'investissement durable.

Dix principaux placements

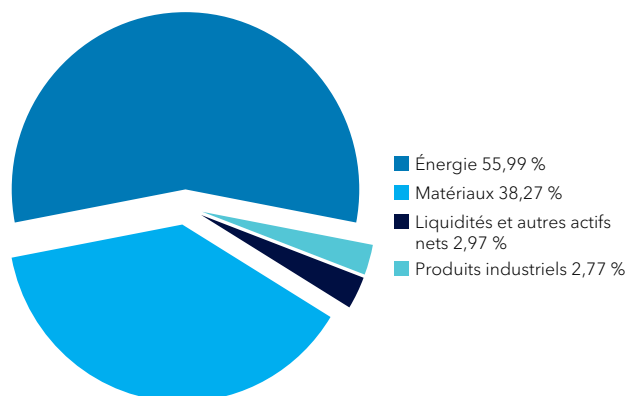
Canadian Natural Resources Ltd.	11,43 %
Societe Aurifere Barrick	8,82 %
Enbridge Inc.	7,79 %
Suncor Energy Inc.	7,61 %
Wheaton Precious Metals Corporation	7,27 %
Cameco Corporation	6,51 %
TC Energy Corporation	6,42 %
Nutrien Ltd.	5,09 %
CCL Industries Inc.	4,41 %
Cenovus Energy Inc.	4,40 %

Les 10 principaux placements représentent 69,75 % du fonds.

Nombre total de placements : 26

Répartition des placements

31 décembre 2023



Quel a été le rendement du fonds?

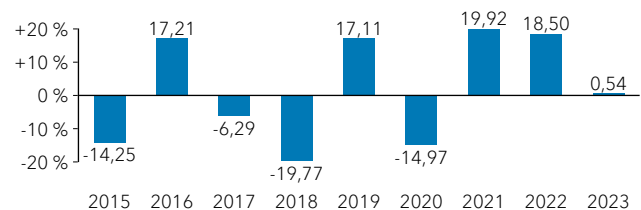
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 9 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 9 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 075,07 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 0,81 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 9 dernières années, on note 5 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à long terme qui recherchent la croissance gr,ce à la plus-value que produisent les actions canadiennes, principalement dans les secteurs de l'énergie et des matières premières. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer des fluctuations du marché plus importantes que la moyenne.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,30 %
	Sans frais d'acquisition	3,30 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,58 %
	Sans frais d'acquisition	3,58 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	4,41 %
	Sans frais d'acquisition	4,41 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur^{MC}

Fonds Fidelity Frontière Nord^{MD} Co-operators



Planifier l'avenir. Ensemble.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2023

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 octobre 2003	Taux de rotation du portefeuille au 30 juin 2023 :	28,37 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	102 068 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Fidelity Investments Canada s.r.l.
Nombre total de parts en circulation :	499 204		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,56 %	166,82 \$	2 435
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,56 %	165,97 \$	31 022
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,84 %	162,83 \$	5 201
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,84 %	162,00 \$	18 661
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	4,67 %	151,48 \$	3 114
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	4,67 %	150,70 \$	5 271

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des actions canadiennes de petites, moyennes et grandes sociétés. Il peut investir jusqu'à 30 % à l'extérieur du Canada.

Dix principaux placements

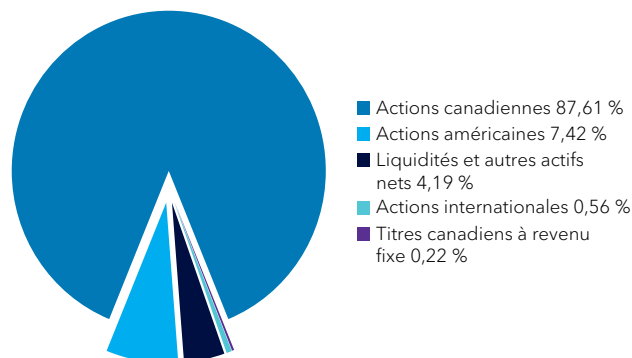
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,94 %
Banque Royale du Canada	4,94 %
Rogers Communications Inc.	3,86 %
Banque Toronto-Dominion	3,83 %
Canadian Natural Resources Ltd.	3,69 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	3,47 %
Constellation Software Inc.	2,86 %
Mines Agnico Eagle Limitée	2,81 %
Intact Corporation financière	2,69 %
Groupe TMX Limitée	2,52 %

Les 10 principaux placements représentent 35,61 % du fonds.

Nombre total de placements : 138

Répartition des placements

31 décembre 2023



Quel a été le rendement du fonds?

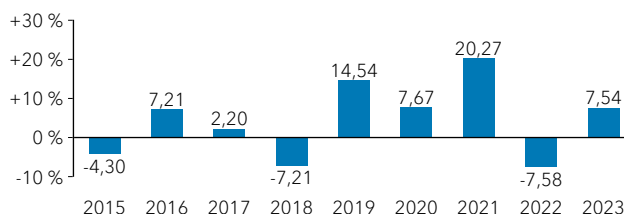
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 9 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 9 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 434,45 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 4,09 % par année.

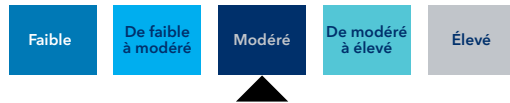
Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 9 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à long terme qui recherchent la croissance gr,ce à la plus-value que produisent les actions canadiennes. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5 % 4 % 3 % 2 % 1 % 0 % Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,56 %
	Sans frais d'acquisition	3,56 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,84 %
	Sans frais d'acquisition	3,84 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	4,67 %
	Sans frais d'acquisition	4,67 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur^{MC}

Fonds d'actions canadiennes Mawer Co-operators



Planifier l'avenir. Ensemble.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2023

Bref aperçu

Date de création du fonds :	15 mars 2011	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2023 :	24,07 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	136 308 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Mawer Investment Management Ltd.
Nombre total de parts en circulation :	820 420		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,92 %	161,42 \$	8 572
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,92 %	160,60 \$	25 776
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,14 %	158,30 \$	13 099
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,14 %	157,50 \$	27 326
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,92 %	147,91 \$	7 097
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,92 %	147,16 \$	10 586

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des actions canadiennes de moyennes et grandes sociétés.

Dix principaux placements

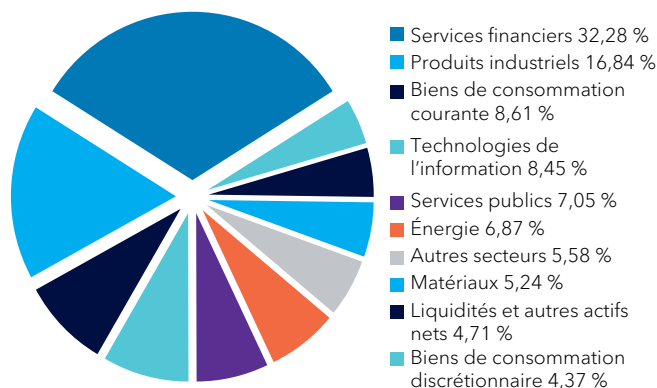
Banque Royale du Canada	5,12 %
Canadian Natural Resources Ltd.	4,51 %
Banque Toronto-Dominion	4,44 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	3,84 %
Canadien Pacifique Kansas City Limitée	3,48 %
Groupe CGI Inc.	3,46 %
Banque de Montréal	3,22 %
Brookfield Corporation	3,21 %
Les Compagnies Loblaw Limitée	3,07 %
Groupe TMX Limitée	3,05 %

Les 10 principaux placements représentent 37,40 % du fonds.

Nombre total de placements : 49

Répartition des placements

31 décembre 2023



Quel a été le rendement du fonds?

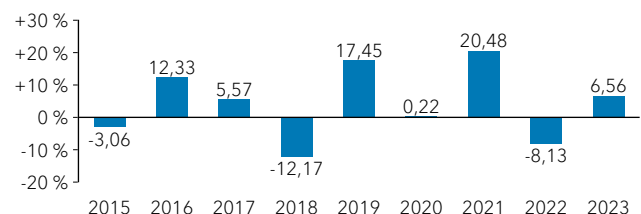
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 9 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 9 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 401,67 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 3,82 % par année.

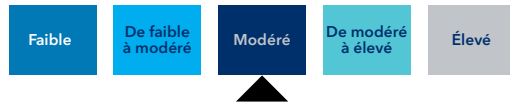
Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 9 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à long terme qui recherchent la croissance gr,ce à la plus-value que produisent les actions canadiennes. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5 % 4 % 3 % 2 % 1 % 0 % Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,92 %
	Sans frais d'acquisition	2,92 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,14 %
	Sans frais d'acquisition	3,14 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,92 %
	Sans frais d'acquisition	3,92 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur^{MC}

Fonds de dividendes PH&N Co-operators



Planifier l'avenir. Ensemble.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2023

Bref aperçu

Date de création du fonds :	20 décembre 2021	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2023 :	32,32 %
Date où le fonds a été offert :	20 décembre 2021	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	39 849 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.
Nombre total de parts en circulation :	1 044 580		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,81 %	107,73 \$	7 496
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,81 %	107,73 \$	30 818
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,03 %	107,26 \$	7 880
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,03 %	107,25 \$	18 858
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,81 %	105,63 \$	4 594
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,81 %	105,62 \$	8 137

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit principalement dans des titres canadiens qui versent des dividendes ou produisent un revenu.

Dix principaux placements

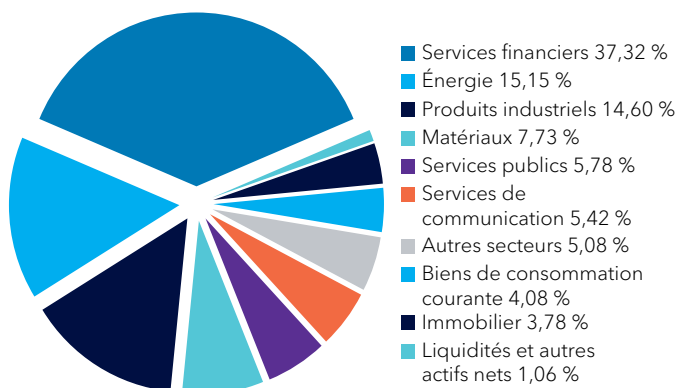
Banque Royale du Canada	7,73 %
Banque Toronto-Dominion	6,42 %
Enbridge Inc.	5,25 %
Canadien Pacifique Kansas City Limitée	4,24 %
Banque de Montréal	4,18 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,00 %
Brookfield Corporation	3,91 %
Banque de Nouvelle-Écosse	3,42 %
Rogers Communications Inc.	2,89 %
Constellation Software Inc.	2,86 %

Les 10 principaux placements représentent 44,90 % du fonds.

Nombre total de placements : 56

Répartition des placements

31 décembre 2023



Quel a été le rendement du fonds?

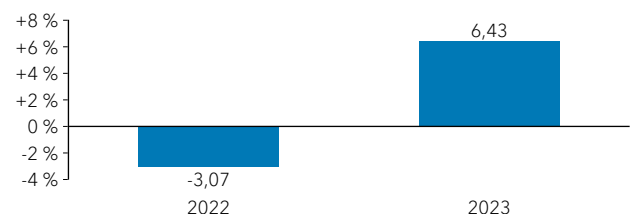
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 2 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 2 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 031,63 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 1,57 % par année.

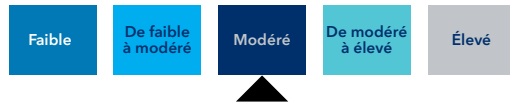
Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 2 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 2 dernières années, on note 1 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à moyen ou long terme qui recherchent les revenus et la croissance gr,ce à la plus-value que produisent les actions canadiennes. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5 % 4 % 3 % 2 % 1 % 0 % Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,81 %
	Sans frais d'acquisition	2,81 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,03 %
	Sans frais d'acquisition	3,03 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,81 %
	Sans frais d'acquisition	3,81 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur^{MC}

Fonds Fidelity Mondial Co-operators



Planifier l'avenir. Ensemble.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2023

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 octobre 2003	Taux de rotation du portefeuille au 31 mars 2023 :	26,97 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	57 837 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Fidelity Investments Canada s.r.l.
Nombre total de parts en circulation :	260 633		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,51 %	201,33 \$	6 222
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,51 %	200,30 \$	49 042
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,78 %	196,54 \$	4 663
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,78 %	195,53 \$	26 739
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	4,62 %	182,80 \$	6 191
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	4,62 %	181,86 \$	11 112

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des actions de petites, moyennes et grandes sociétés, réparties partout dans le monde.

Dix principaux placements

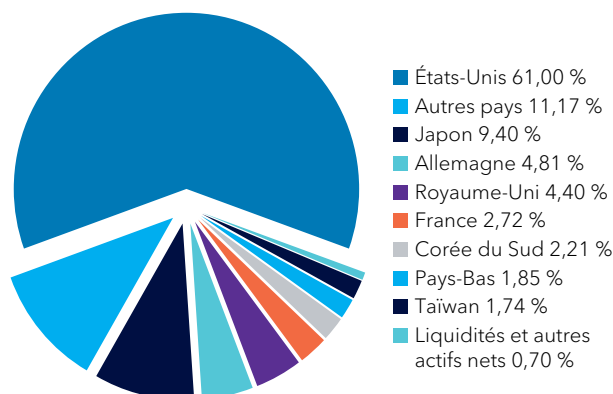
Microsoft Corporation	5,53 %
Alphabet Inc.	3,12 %
Amazon.com Inc.	2,86 %
UnitedHealth Group Inc.	2,17 %
JPMorgan Chase & Co.	2,04 %
Mastercard Incorporated	1,96 %
Cencora, Inc.	1,86 %
HCA Healthcare Inc.	1,62 %
E.ON SE	1,58 %
TDK Corporation	1,53 %

Les 10 principaux placements représentent 24,27 % du fonds.

Nombre total de placements : 109

Répartition des placements

31 décembre 2023



Quel a été le rendement du fonds?

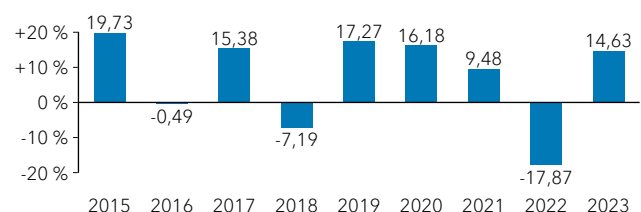
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 9 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 9 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 791,29 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 6,69 % par année.

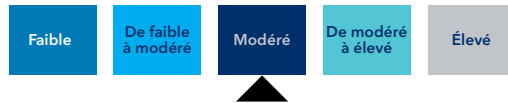
Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 9 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à long terme qui recherchent la croissance gr,ce à une vaste gamme de titres étrangers. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5 % 4 % 3 % 2 % 1 % 0 % Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,51 %
	Sans frais d'acquisition	3,51 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,78 %
	Sans frais d'acquisition	3,78 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	4,62 %
	Sans frais d'acquisition	4,62 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur^{MC}

Fonds d'actions mondiales Co-operators



Planifier l'avenir. Ensemble.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2023

Bref aperçu

Date de création du fonds :	22 décembre 2014	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2023 :	32,21 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	26 886 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Addenda Capital Inc.
Nombre total de parts en circulation :	282 409		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,10 %	157,76 \$	1 600
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,10 %	156,96 \$	6 037
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,37 %	153,97 \$	685
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,37 %	153,19 \$	2 211
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	4,21 %	143,19 \$	142
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	4,21 %	142,47 \$	2 290

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des actions de moyennes et grandes sociétés, réparties dans le monde entier, qui respectent sa vision de l'investissement durable.

Dix principaux placements

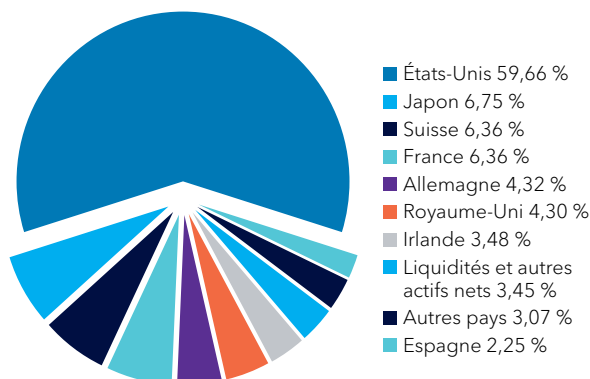
Microsoft Corporation	3,68 %
Visa Inc.	3,18 %
UnitedHealth Group Inc.	3,15 %
Alphabet Inc.	3,12 %
Fiserv, Inc.	2,92 %
Thermo Fisher Scientific Inc.	2,88 %
Booking Holdings Inc.	2,70 %
IQVIA Holdings Inc.	2,64 %
Middleby Corporation	2,56 %
Grifols, S.A.	2,33 %

Les 10 principaux placements représentent 29,16 % du fonds.

Nombre total de placements : 52

Répartition des placements

31 décembre 2023



Quel a été le rendement du fonds?

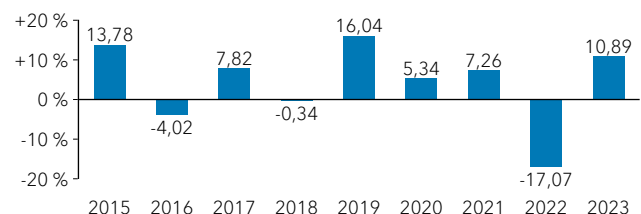
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 9 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 9 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 414,81 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 3,93 % par année.

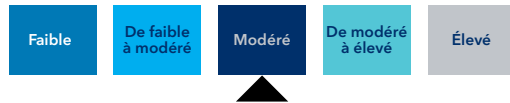
Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 9 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs intéressés par une croissance à long terme et désirant investir dans une vaste gamme d'actions durables, réparties dans le monde entier. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5 % 4 % 3 % 2 % 1 % 0 % Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,10 %
	Sans frais d'acquisition	3,10 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,37 %
	Sans frais d'acquisition	3,37 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	4,21 %
	Sans frais d'acquisition	4,21 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur^{MC}

Fonds d'actions internationales Co-operators



Planifier l'avenir. Ensemble.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2023

Bref aperçu

Date de création du fonds :	20 décembre 2021	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2023 :	102,71 %
Date où le fonds a été offert :	20 décembre 2021	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	2 986 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Addenda Capital Inc.
Nombre total de parts en circulation :	31 947		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,07 %	91,46 \$	816
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,07 %	91,45 \$	15 640
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,35 %	90,98 \$	16
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,35 %	90,95 \$	2 257
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	4,18 %	89,50 \$	0
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	4,18 %	89,47 \$	2 268

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des actions de moyennes et grandes sociétés généralement établies à l'extérieur du Canada et des États-Unis qui respectent sa vision de l'investissement durable.

Dix principaux placements

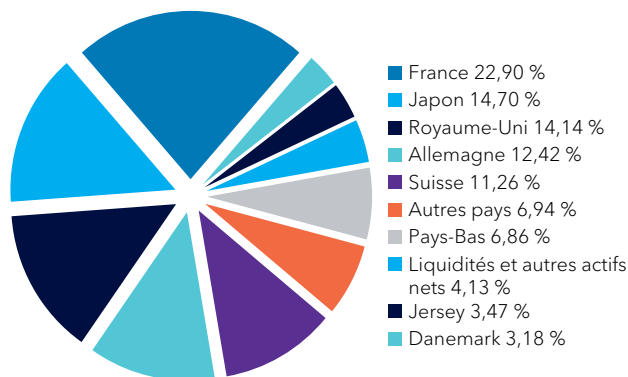
Fonds commun Addenda marché monétaire - liquidité	4,11 %
Schneider Electric S.A.	3,75 %
SAP SE	3,57 %
RELX Group plc	3,50 %
Experian plc	3,48 %
Air Liquide	3,25 %
Novo Nordisk A/S	3,19 %
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	3,17 %
Bunzl plc	3,00 %
Compagnie Financière Richemont SA	2,95 %

Les 10 principaux placements représentent 33,97 % du fonds.

Nombre total de placements : 42

Répartition des placements

31 décembre 2023



Quel a été le rendement du fonds?

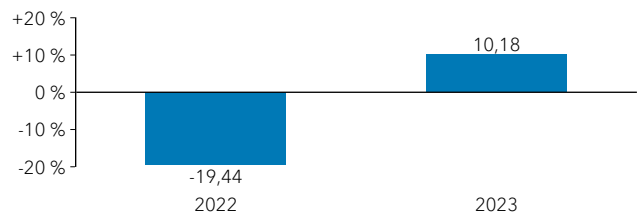
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 2 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 2 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 887,64 \$. Ce montant correspond à une moyenne de -5,79 % par année.

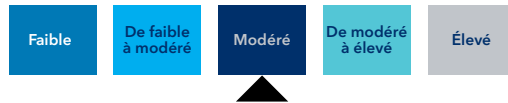
Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 2 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 2 dernières années, on note 1 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs intéressés par une croissance à long terme et désirant investir dans une vaste gamme d'actions durables, principalement à l'extérieur de l'Amérique du Nord. L'investisseur doit pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5 % 4 % 3 % 2 % 1 % 0 % Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,07 %
	Sans frais d'acquisition	3,07 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,35 %
	Sans frais d'acquisition	3,35 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	4,18 %
	Sans frais d'acquisition	4,18 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur^{MC}

Fonds d'actions internationales Mawer Co-operators



Planifier l'avenir. Ensemble.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2023

Bref aperçu

Date de création du fonds :	15 mars 2011	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2023 :	18,59 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	179 084 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Mawer Investment Management Ltd.
Nombre total de parts en circulation :	1 550 195		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,03 %	153,80 \$	10 271
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,03 %	153,01 \$	31 675
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,31 %	150,10 \$	6 370
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,31 %	149,34 \$	25 696
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	4,14 %	139,59 \$	4 286
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	4,14 %	138,88 \$	9 552

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des actions de moyennes et grandes sociétés généralement établies à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Dix principaux placements

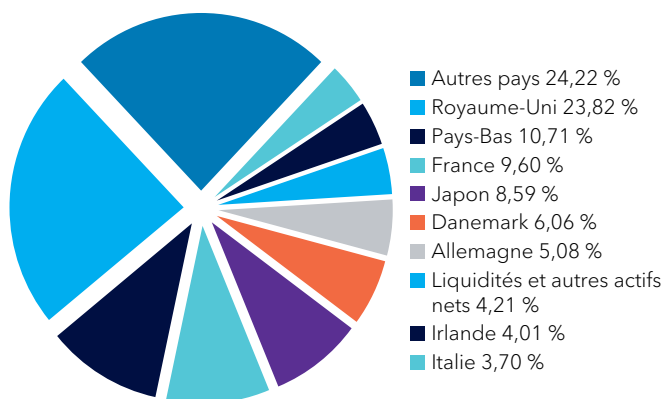
AON plc	4,01 %
Wolters Kluwer N.V.	3,93 %
RELX Group plc	3,79 %
Taiwan Semiconductor Manufacturing Company Ltd.	3,49 %
Bunzl plc	3,38 %
Groupe Compass	2,98 %
Deutsche Boerse AG	2,84 %
Novo Nordisk A/S	2,81 %
HDFC Bank Ltd.	2,61 %
Ashtead Group plc	2,54 %

Les 10 principaux placements représentent 32,38 % du fonds.

Nombre total de placements : 64

Répartition des placements

31 décembre 2023



Quel a été le rendement du fonds?

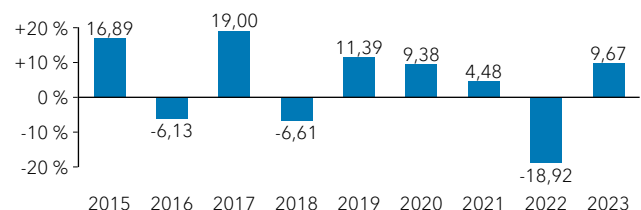
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 9 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 9 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 1 380,25 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 3,65 % par année.

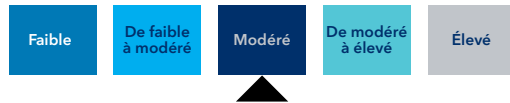
Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 9 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à long terme qui recherchent la croissance gr,ce à une vaste gamme d'actions provenant principalement des marchés hors de l'Amérique du Nord. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5 % 4 % 3 % 2 % 1 % 0 % Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,03 %
	Sans frais d'acquisition	3,03 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,31 %
	Sans frais d'acquisition	3,31 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	4,14 %
	Sans frais d'acquisition	4,14 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur^{MC}

Fonds d'actions américaines Mawer Co-operators



Planifier l'avenir. Ensemble.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2023

Bref aperçu

Date de création du fonds :	20 décembre 2021	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2023 :	11,08 %
Date où le fonds a été offert :	20 décembre 2021	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	26 864 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Mawer Investment Management Ltd.
Nombre total de parts en circulation :	288 064		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,75 %	99,36 \$	315
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,75 %	99,35 \$	4 772
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,03 %	98,84 \$	0
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,03 %	98,81 \$	3 820
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,86 %	97,22 \$	13
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,86 %	97,20 \$	3 193

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des actions de moyennes et grandes sociétés établies aux États-Unis.

Dix principaux placements

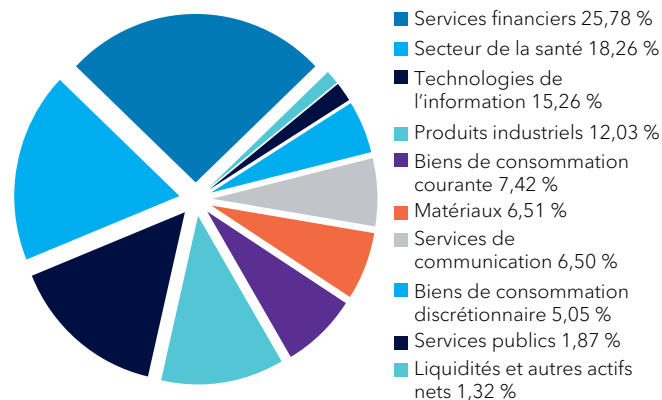
Microsoft Corporation	4,92 %
Amphenol Corporation	4,63 %
Visa Inc.	4,47 %
Marsh & McLennan Companies Inc.	4,28 %
Alphabet Inc.	3,70 %
Verisk Analytics, Inc.	3,39 %
Arthur J. Gallagher & Co.	3,32 %
CME Group Inc.	3,28 %
Waters Corporation	3,07 %
Procter & Gamble Company	2,97 %

Les 10 principaux placements représentent 38,03 % du fonds.

Nombre total de placements : 58

Répartition des placements

31 décembre 2023



Quel a été le rendement du fonds?

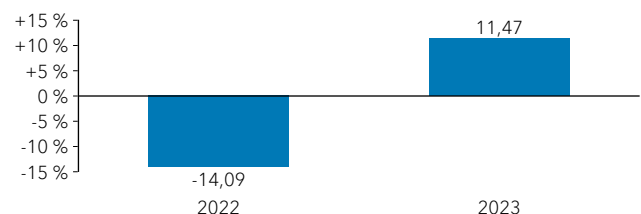
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 2 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 2 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 957,60 \$. Ce montant correspond à une moyenne de -2,14 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 2 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 2 dernières années, on note 1 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs intéressés par une croissance à long terme et désirant investir principalement dans des actions de grandes sociétés américaines. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5 % 4 % 3 % 2 % 1 % 0 % Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,75 %
	Sans frais d'acquisition	2,75 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,03 %
	Sans frais d'acquisition	3,03 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,86 %
	Sans frais d'acquisition	3,86 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : pbs_wealth_mgmt@cooperators.ca

APERÇU DU FONDS

Portefeuilles polyvalents le Navigateur^{MC}

Fonds d'actions américaines Co-operators



Planifier l'avenir. Ensemble.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2023

Bref aperçu

Date de création du fonds :	31 mars 1994	Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2023 :	13,98 %
Date où le fonds a été offert :	22 décembre 2014	Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 50 \$
Valeur totale du fonds :	114 239 000 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Addenda Capital Inc.
Nombre total de parts en circulation :	553 461		

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Parts en circulation
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,75 %	242,30 \$	10 981
75 % capital-échecance/75 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	2,75 %	241,07 \$	59 154
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,03 %	236,46 \$	11 375
75 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,03 %	235,26 \$	38 238
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,86 %	219,86 \$	10 369
100 % capital-échecance/100 % capital-décès	Sans frais d'acquisition	3,86 %	218,74 \$	31 826

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des actions de moyennes et grandes sociétés établies aux États-Unis qui respectent sa vision de l'investissement durable.

Dix principaux placements

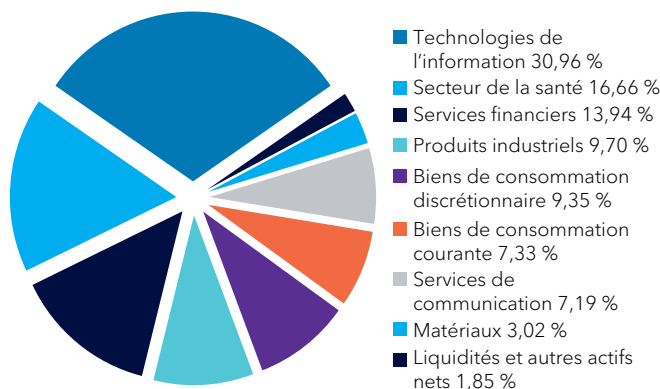
Broadcom Inc.	7,32 %
Microsoft Corporation	7,07 %
Apple Inc.	6,67 %
Alphabet Inc.	4,74 %
Visa Inc.	3,13 %
UnitedHealth Group Inc.	3,04 %
TJX Companies Inc.	3,01 %
Costco Wholesale Corporation	3,00 %
Adobe Inc.	2,97 %
Thermo Fisher Scientific Inc.	2,74 %

Les 10 principaux placements représentent 43,69 % du fonds.

Nombre total de placements : 48

Répartition des placements

31 décembre 2023



Quel a été le rendement du fonds?

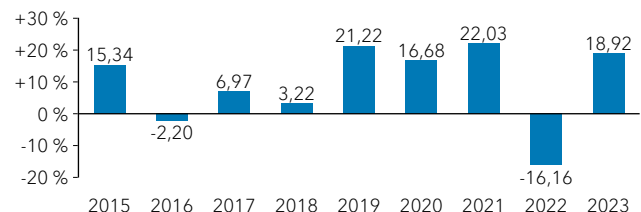
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 9 dernières années, pour le titulaire qui a choisi l'option sans frais d'acquisition avec un capital garanti de 100 % à l'échéance/100 % au décès. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Les rendements du fonds pour chacune des options offertes, soit 75/75, 75/100 et 100/100, varient puisque les RFG diffèrent selon le niveau de garantie et l'option de frais d'acquisition choisis. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, votre rendement réel dépendra du niveau de garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 9 an(s), et ayant opté pour l'option sans frais d'acquisition 100/100, détient maintenant 2 143,45 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 8,84 % par année.

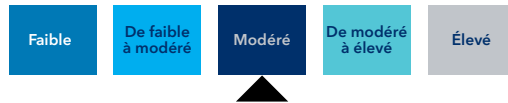
Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition 100/100. Dans les 9 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs intéressés par une croissance à long terme et désirant investir principalement dans des actions de grandes sociétés américaines. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne?
Frais prélevés au rachat	Si vous vendez des parts dans un délai de : moins de 2 ans 2, mais moins de 3 3, mais moins de 4 4, mais moins de 5 5, mais moins de 6 plus de 6 ans	Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de 3 %. Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. 5 % 4 % 3 % 2 % 1 % 0 % Pour les régimes d'épargne, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour les régimes de revenu, vous pouvez vendre jusqu'à 20 % de la somme de la valeur du compte à la dernière date d'évaluation de l'année précédente et des cotisations versées jusqu'à maintenant pour l'année civile en cours sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds qui prévoit le même niveau de garantie sans payer de frais d'acquisition reportés. Le barème des frais d'acquisition sera établi d'après le jour où vous avez investi dans votre premier fonds.
Sans frais d'acquisition	Il n'y a aucuns frais d'acquisition reportés.	Lorsque vous faites un dépôt, Co-operators ne verse aucune commission à votre conseiller en sécurité financière.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Niveau de garantie	Option de frais d'acquisition	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	2,75 %
	Sans frais d'acquisition	2,75 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,03 %
	Sans frais d'acquisition	3,03 %
75 % capital-échecance/ 75 % capital-décès	Frais prélevés au rachat	3,86 %
	Sans frais d'acquisition	3,86 %

Commissions de suivi

Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi tant que vous possédez des fonds distincts. Cette commission couvre les services et les conseils qu'il vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissez :

Frais prélevés au rachat	0,40 % de la valeur mensuelle de votre placement.
Sans frais d'acquisition	0,70 % de la valeur mensuelle de votre placement.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	35 \$ après le troisième retrait effectué au cours d'une année civile
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou transférez au cours des 90 jours où vous avez investi dans le fonds

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061

Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca